



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°142 DU 11 09 2024

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

DSDEN / Division des Finances et des Affaires Générales

72-2024-09-09-00011 - Arrêté 2024-05 CSA SD formation spé - sept 2024 (3 pages) Page 3

72-2024-08-26-00003 - Arrêté_du_26_août_2024_membres_cden_2024-2025 (2 pages) Page 7

DSDEN

72-2024-09-09-00011

Arrêté 2024-05 CSA SD formation spé - sept
2024

Arrêté n° 2024 - 05 du 09 septembre 2024 portant modification de la composition du Comité Social d'Administration Spécial Départemental de la Sarthe – Formation Spécialisée

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, Directrice des services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté n° 2023-02 du 20 janvier 2023 portant composition du CSA-SD auprès du directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe, et notamment son article 5 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles s'étant déroulées du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022 ;

Vu les résultats au scrutin du CSA Spécial Académique et aux scrutins des CSA Spéciaux Départementaux transmis par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse le 14 décembre 2022 ;

Vu les propositions des organisations syndicales, habilitées à désigner des représentants au CSA SD en formation spécialisée, en dates des 13 janvier 2023 (FSU), 19 janvier 2023 (UNSA) et 26 janvier 2023 (FO et SGEN – CFDT) ;

Vu le courrier modifiant les représentants en CSA-SD en formation spécialisée, transmis par l'organisation syndicale UNSA, en date du 1^{er} juin 2023 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 août 2023 portant nomination de Madame CHEVRINAIS-POGLIO¹, en tant que Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu le courrier du syndicat UNSA, en date du 28 novembre 2023 ;

Vu les courriers des syndicats FSU en date du 03 juillet 2024 et FO en date du 11 août 2024 ;

¹ Dont le nom d'usage est Madame Dominique POGGIO, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Il est mis fin à compter du 31 décembre 2022 au mandat des représentants de l'administration et du personnel à l'instance CHSCT – SD.

Il est institué auprès de l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale de la Sarthe un comité social d'administration spécial départemental, comprenant une formation spécialisée dont la composition est l'objet du présent arrêté.

La formation spécialisée du CSA-SD est compétente sur les domaines de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT), et ses attributions sont encadrées par le décret n°2020-1427, et notamment son chapitre II – articles de 56 à 74.

Article 2

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés n° 2023-11 du 30 novembre 2023, n° 2023-05 du 09 février 2023, n° 2023-07 du 27 février 2023, et n° 2023-08 du 04 septembre 2023.

Article 3

Sont nommés à compter du 1^{er} janvier 2023 membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental de la Sarthe – réuni en formation spécialisée, les membres représentants de l'administration suivants :

- Président : Mme Dominique POGGIO, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, Directrice des services Départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe, ou son représentant
- Mme Anne-Marie RIOU, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de la Sarthe.

La Directrice académique est assistée, en tant que de besoin, par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de la Sarthe.

Article 4

Sont nommés membres à la formation spécialisée du Comité Social d'Administration Spécial Départemental de la Sarthe, les membres représentants des personnels suivants :

I) Membres titulaires :

- M. Alexandre BEZIER, FO
- Mme Véronique LALLIER, UNSA Education
- Mme Léa LOOTEN, UNSA Education

- Mme Marie Françoise LOUTELLIER, SGEN-CFDT
- Mme Sophie PEREIRA, FSU
- Mme Stéphanie MEZIERES, FSU
- Mme Hélène LACHENDROWIECZ, FSU
- M. Julien CRISTOFOLI, FSU
- Mme Leiza TOUAHRIA, FSU
- M. René-Yves MAUTOUCHET, FSU

II) Membres suppléants :

- Mme Isabelle RIBEAU, FO
- Mme Marie-Gabrielle DOUYERE, UNSA Education
- M. Willy VAUVELLE, UNSA Education
- Mme Elisabeth BEAUMONT, SGEN-CFDT
- Mme Lisa MANUEL, FSU
- Mme Rose FRANCHETEAU, FSU
- M. Pierrick SAMSON, FSU
- Mme Aurélie SALINAS, FSU
- Mme Esther FALLOT, FSU
- M. Vivien LEROY, FSU

Article 5

Le mandat des membres représentants du personnel mentionnés à l'article 4 du présent arrêté est de quatre ans, à compter du 1er janvier 2023.

Les représentants des personnels peuvent être remplacés dans les conditions prévues à l'article 22 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6

La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Fait au Mans, le 09 septembre 2024

La Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale,
Directrice des services Départementaux
de l'Education Nationale de la Sarthe

SIGNÉ

Dominique POGGIO

3/3

DSDEN

72-2024-08-26-00003

Arrêté_du_26_août_2024_membres_cden_2024-
2025



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA SARTHE
Division du 1^{er} degré - Bureau des écoles

ARRETÉ DU 26 AOUT 2024
portant modification de la composition du Conseil Départemental
de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.)

LE PREFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-1 à R. 235-16;

Vu le décret en date du 28 août 2023 portant nomination de la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Sarthe (prise de fonction le 1^{er} septembre 2023) ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2023 portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.)

Vu la liste portant renouvellement des représentants de la F.S.U. au C.D.E.N. en date du 03 juillet 2024 transmise par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale ;

Vu la liste des représentants de la F.C.P.E. au C.D.E.N. en date du 17 juillet 2024 transmise par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale ;

Vu la liste portant renouvellement des représentants de la FNEC FP FO 72 au C.D.E.N. en date du 11 août 2024 transmise par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} – La composition prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté du 17 janvier 2023 est modifiée comme suit s'agissant des membres titulaires et suppléants désignés au titre du 2^o et du 3^o de l'article R. 235-2 :

10 MEMBRES REPRESENTANT LES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ÉTAT EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES PREMIER ET SECOND DEGRES (article R. 235-2, 2^o) :

	Titulaires	Suppléants
FSU	Julien CRISTOFOLI <i>Collège Joséphine Baker Le Mans</i>	Hélène LACHENDROWIECZ <i>Collège Berthelot Le Mans</i>
	Leiza TOUAHRIA <i>Ecole Jean Macé Le Mans</i>	Antonin BEZANNIER <i>Lycée Touchard-Washington Le Mans</i>
	Mathilde JACK <i>École Lapierre Pergaud Le Mans</i>	Sophie PEREIRA <i>Collège Yourcenar Le Mans</i>
	Estelle LALLIER <i>Ecole Michel-Ange Le Mans</i>	Katia BRUNET <i>Lycée Yourcenar Le Mans</i>
	René-Yves MAUTOUCHET <i>Lycée Funay Hélène Boucher Le Mans</i>	Pierrick SAMSON <i>Collège Georges Desnos La Ferté Bernard</i>
	Alexis MARGANNE <i>Lycée Sud Le Mans</i>	Catherine LE GALL <i>Rased Sablonnière Le Mans</i>
FNEC FP FO	Adeline LAMBERT <i>Ecole Montfort Le Gesnois</i>	Alexandre BÉZIER <i>Collège Tolstoï Le Mans</i>
UNSA Education	Léa LOOTEN <i>École Primaire M. Mersenne Oizé</i>	Nadège BOURDAIS <i>Ecole primaire Pierre Coutelle La Chapelle St Aubin</i>
	Véronique LALLIER <i>Collège La Madeleine – Le Mans</i>	Willy VAUVELLE <i>Circonscription Allonnes</i>
SGEN CFDT	Marie-Françoise LOUTELLIER <i>Lycée Le Mans Sud</i>	Anne-Françoise LUCAS <i>Collège Mamers</i>

10 MEMBRES REPRESENTANT DES USAGERS, DONT 7 PARENTS D'ELEVES (article R. 235-2, 3°) :

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) :

Titulaires	Suppléants
Guillaume CHAUVEL	
Fabian ESTELLANO	Maud BOUTEILLER
Simon POUZANCRE	Sylvain CHEVET
Émilie ROQUAIN	
Stéphane FOUÉRE	
Antoine LAUTRU	
Wahiba ZINOUNE	Bénédicte LAMY

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur général des services du conseil départemental de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la directrice des services de l'éducation nationale de la Sarthe.

Le Préfet,

SIGNÉ

Emmanuel AUBRY